

RÉGIME DE RETRAITE

- ✓ Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) – réseau de la fonction publique comprend :

Régime agréé	le calcul de la rente est soumis au salaire admissible maximum, soit 146 732 \$ en 2010
Régime de prestation supplémentaire	✓ Pour compenser l'écart entre le salaire admissible maximum et le salaire réel, soit l'écart entre 146 732 \$ et le traitement annuel pour 2010 ✓ et augmenter le taux annuel d'acquisition de rente de 1 %.

- ✓ Calcul de la rente de retraite

Rente viagère :	2,7 % par année de service applicable à la moyenne des 3 meilleurs traitements
Rente de rattachement (versée jusqu'à 65 ans) :	0,3 % par année de service applicable à la moyenne des 3 meilleurs traitements

- ✓ Autres dispositions du régime de retraite :

Admissibilité sans réduction actuarielle (le premier des critères) :	• à 60 ans • 35 années de service • facteur 85 (âge et années de service)
Réduction actuarielle :	• rente viagère : 3 % par année d'anticipation • rente de rattachement : si moins de 10 ans de service, il y aura une réduction de 10 % par année qui manque
Indexation :	Années à partir de janvier 2000 : Indice RRQ - 3 % (minimum : 50 % de l'Indice) Années entre juillet 1982 et décembre 1999 : Indice RRQ - 3 %

	<i>Années avant juillet 1982 :</i> Indice RRQ
--	--

- ✓ Au décès (avant 50 ans):

Avec conjoint :	Valeur actuarielle de la rente différée à 60
Sans conjoint (aux héritiers):	ans (incluant la rente de raccordement) et coordonnée avec la rente du RRQ

- ✓ Au décès (50 ans et plus):

Rente viagère au conjoint :	60 % de la rente de retraite (excluant la rente de raccordement) et coordonnée avec la rente du RRQ
Si aucun conjoint :	Valeur actuarielle de la rente garantie pendant 10 ans (réduite du montant des rentes reçues)

- ✓ Cotisation annuelle 2010:

Formule de cotisation	$[\text{traitement} - (35 \% \times 47\,200\$)] \times 10,54 \%$	
Cotisation maximale	$[146\,732\$ - (35 \% \times 47\,200\$)] \times 10,54 \%$	13 724\$

Pour informations additionnelles : www.carra.gouv.qc.ca